

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18265 - 71ÈME ANNÉE

Rapport de la Cour des comptes sur les finances des collectivités

Face à la crise, des choix nécessaires

Publié mardi, le dernier rapport de la Cour des comptes constate une aggravation de la situation financière des collectivités. L'institution estime que la baisse des dotations de l'État n'est pas la seule responsable. Elle cible les dépenses de fonctionnement et affirme qu'il faudra être plus rigoureux dans le choix des investissements. Pour La Réunion, cela signifie de nouvelles difficultés. Les candidats aux régionales sont directement interpellés. Poursuivre le projet de la nouvelle route en mer voulu par Didier Robert, n'est-ce pas choisir de bloquer La Réunion ?

À moins de deux mois des élections régionales, la Cour des comptes a publié un rapport sur la situation des finances locales. Elle note une dégradation, qui n'est pas seulement liée à la diminution des dotations de l'État, note la Cour. Les magistrats mettent l'accent sur la hausse des dépenses de fonctionnement. À La Réunion, cette hausse existe.

Lors de la dernière séance plénière du Conseil départemental, la présidente avait notamment expliqué que son assemblée devait tenir compte d'une croissance constante des sommes engagées pour verser le RSA. La crise s'aggrave, et la persistance du chômage oblige un nombre plus important de Réunionnais à solliciter le RSA pour survivre.

Poids de la crise sociale

Les communes ont également accepté de jouer un rôle d'amortisseur social. Elles sont donc souvent les plus importants employeurs de leur territoire. Et les demandes d'emploi sont bien souvent dirigées en priorité vers les Mairies. Ce rôle d'amortisseur social coûte toujours



S'il se poursuit, le projet de NRL pèsera sur tous les autres investissements. La Cour des Comptes rappelle l'importance des choix.

plus cher, car aucune perspective de sortie de crise ne se dessine.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement soulignée par la Cour des comptes révèle l'impasse financière dans laquelle se situent les communes. Si elles veulent respecter l'unité de la fonction publique et titulariser tous leurs agents, se posera alors la question du poids de cette dépense. Les derniers budgets de l'État montrent que dans le cadre actuel, il n'est pas près de prendre

en charge la sur-rémunération versée aux nouveaux titulaires. Bien au contraire, les collectivités voient leurs subventions diminuer.

C'est là qu'intervient une recommandation de la Cour des comptes.

Quel coût pour la NRL ?

Elle préconise que les collectivités renforcent la sélection des investis-

sements évaluant leur utilité socio-économique. En clair, l'heure des choix est venu, ce qui est un pavé dans la mare de certains candidats aux régionales.

La Cour des comptes dit en substance qu'il faut faire des choix. Didier Robert en a fait un qui engage La Réunion pour de nombreuses années : concentrer les investissements sur 12 kilomètres de route en mer entre deux villes du nord de notre île.

Le coût final de ce chantier est inconnu. En 2010, plusieurs années avant la pose de la première pierre, la Région promettait ne pas dépasser 1,6 milliard d'euros. L'étonnante absence d'évaluation économique et financière d'un projet de cette taille ne permet pas de savoir ce qui attend les Réunionnais.

La poursuite du projet de Didier Robert fait peser une lourde menace sur les investissements nécessaires pour la population. Comment construire un train si tous les fonds sont gaspillés dans la route en mer ?

Le choix du rassemblement

Quelques jours avant le rapport de la Cour des Comptes, Paul Vergès tirait les enseignements de l'accélération brutale de l'enquête sur les marchés de la nouvelle route du littoral. Il invitait les candidats à tenir compte de cette évolution qui ouvre la perspective d'arrêter ce projet, et à se rassembler autour de ce mot d'ordre. L'arrêt du chantier de Didier Robert permettra de débloquent la situation, pour que les investissements puissent accompagner l'évolution de La Réunion vers une nouvelle organisation institutionnelle à l'ordre du jour des débats parlementaires l'année prochaine. Le rapport de la Cour des comptes conforte donc cette idée. Des choix sont nécessaires, autant faire celui du rassemblement dès maintenant.

M.M.

La Cour des comptes cible les dépenses de fonctionnement

Dans un communiqué publié mardi, la Cour des comptes présente les principales conclusions de son troisième rapport de l'année, consacré aux finances des collectivités territoriales. Elle explique l'impact de la baisse des dotations et décline quelques propositions faites aux collectivités pour y faire face.

« L'année 2014 a été marquée par une nouvelle dégradation de la situation financière des collectivités locales. Pour la troisième année consécutive, leur épargne brute a diminué. Leur endettement s'est encore accru malgré la réduction de leur besoin de financement. Ce constat confirme la nécessité d'améliorer la gouvernance des finances publiques locales par l'instauration d'un dialogue institutionnel entre l'État et les collectivités, ainsi que par le vote annuel d'une loi de financement des collectivités locales.

L'année 2014 a été marquée par la première baisse (-1,5 milliard d'euros) de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités locales. Cette baisse a cependant été atténuée pour les communes et plus que compensée, pour les départements et les régions, par la progression d'autres transferts financiers.

La dégradation de la situation financière des collectivités locales provient avant tout de la progression plus rapide de leurs dépenses de fonctionnement que de leurs recettes de fonctionnement. Si des efforts de gestion ont été constatés, ils n'ont pu compenser la vive croissance des dépenses de rémunération, notamment dans les communes et groupements intercommunaux. Cet effet de ciseau a été accentué par le ralentissement des recettes fiscales du bloc communal ou le recul de celles des régions, ainsi que par l'augmentation toujours très soutenue des dépenses sociales des départements.

À l'exception des départements, l'épargne brute des collectivités locales a diminué dans une proportion supérieure à la baisse de la DGF. Quoique d'ampleur limitée en 2014, la baisse de la DGF a commencé à exercer une nouvelle contrainte financière sur la gestion locale, de façon différente selon les catégories de collectivités et au sein de chaque catégorie. Face à la baisse programmée de cette dotation de 10,75 Md€ de 2015 à 2017, les collectivités locales disposent de capacités d'adaptation très variables en fonction de la structure de leurs dépenses et de leurs recettes, ou de leur éventuelle fragilité financière. L'application d'une baisse uniforme de la DGF, au prorata des recettes des collectivités, ne paraît donc pas adaptée. Elle devrait être mise en œuvre selon une logique de péréquation plus affirmée, en fonction d'indicateurs représentatifs des niveaux de richesses et de charges des collectivités.

Les collectivités locales assurent 58 % de l'investissement public dont l'évolution est un enjeu à la fois macroéconomique et de développement local. Les perspectives d'évolution en 2015 des recettes des collectivités locales sont marquées par la baisse accrue de la DGF (- 3,4 Md€), conduisant à la première réduction des transferts financiers de l'État (- 2 Md€), ainsi que par la hausse modérée de la fiscalité directe.

En conséquence, pour éviter une nouvelle dégradation de leur épargne brute, les collectivités locales devraient limiter la croissance de leurs dépenses de fonctionnement en 2015 à 0,7 % (contre 2,2 % en 2014).

Le recul de l'investissement local paraît devoir accompagner la baisse de la DGF jusqu'en 2017. Des marges de manœuvre s'offrent aux collectivités locales pour en limiter l'ampleur. D'une part, elles doivent s'engager dans une recherche plus systématique d'économies de fonctionnement, notamment en stabilisant l'évolution de leur masse salariale (gestion plus rigoureuse des effectifs, respect de la durée légale du travail, lutte contre l'absentéisme). D'autre part, la sélection des investissements locaux doit être renforcée, en généralisant leur programmation pluriannuelle et en introduisant l'évaluation de leur utilité socio-économique.

Édito

Soutien à la NRL, péage à Saint-Denis : à quoi jouent Bello-Annette ?

Pour certaines âmes sensibles, la question ne manquera pas de surprendre. Mais pour d'autres observateurs, elle mérite d'être posée compte-tenu de la succession des événements.

Tout d'abord, les compte-rendus de la presse d'hier ont confirmé ce qu'expliquait Témoignages dans son précédent édito : Bello-Annette ne veulent pas renoncer au projet de route en mer de Didier Robert. Ils comptent le mener à bien. Conséquence : ils sont très évasifs pour le financement de leur promesse d'un train de 30 kilomètres reliant Saint-Benoît à Saint-Denis. Huguette Bello dit qu'il faut aller chercher l'argent dans le plan Juncker, un plan de relance pour 28 États européens lancé par la Commission européenne.

Si le train était prioritaire, il serait possible de faire autre chose : affecter les crédits de la NRL au train et faire financer la route par le plan Juncker. Le temps que le problème des matériaux soit résolu donne un délai bien suffisant pour remplir un dossier de demande de subvention européenne et attendre la réponse... Le choix est donc clair, c'est priorité à la NRL au détriment du train. Ce choix ne rappelle-t-il pas celui d'un autre candidat au poste de président de Région ?

Ensuite, une information importante publiée hier a montré combien Gilbert Annette a besoin de la NRL pour faire avancer sa politique. Il compte en effet négocier un aménagement de l'entrée Ouest de Saint-Denis pour que les automobiles puissent entrer plus rapidement dans la ville. Coût estimé du projet : un demi milliard d'euros. La Région Réunion y contribuerait, puisqu'elle serait impli-

quée à hauteur de 150 millions d'euros dans un montage financier relaté dans les colonnes du Quotidien d'hier. Si la Mairie de Saint-Denis était une opposante résolue au projet de route en mer, la Région serait-elle prête à investir autant dans un aménagement communal ?

Enfin, l'annonce d'un péage pour faire payer les usagers de ce tronçon de quelques centaines de mètres ne laissera pas indifférent. Le Quotidien d'hier se demande en substance si la mairie de Saint-Denis, dirigée par Gilbert Annette, n'a pas fait une erreur qui relance Didier Robert. En tout cas, l'idée d'un péage placé par la mairie de Saint-Denis remet en cause le principe annoncé par Didier Robert de route en mer gratuite, sans que ce dernier puisse pour le coup être jugé responsable de cette promesse non tenue.

Cette succession d'événements ramène à la décision prise par Bello-Annette de refuser l'union des forces du progrès au premier tour des élections régionales. Ils ont fait le choix d'exclure le PCR et le Progrès. Des observateurs y ont vu une gauche divisée ce qui renforce les chances de victoire de l'union de la droite conduite par Didier Robert. Le refus de l'union au premier tour, le programme de Bello-Annette qui dit oui à la NRL et la fuite sur un projet de péage de la mairie de Saint-Denis : à quoi jouent Bello-Annette ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un statut pour les réfugiés climatiques

Les migrants environnementaux désormais pris en compte

Mardi 13 octobre, 110 Etats, réunis à Genève, ont adopté un « agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières en contexte de catastrophes et du changement climatique ». Un « pas essentiel » pour le HCR, à deux mois de la Conférence internationale sur le climat à Paris (COP21).

Dans une interview accordée à l'agence de presse Xinhua, François Gemenne, spécialiste des migrations environnementales à sciences Po Paris, avait affirmé que « l'immigration liée au dérèglement climatique ne doit pas être considérée comme une menace future mais une réalité déjà présente ».

Un premier document prometteur

Raison pour laquelle, l'ensemble des acteurs concernés et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) se sont félicités de cette avancée qui est une première en la matière. En effet, cet agenda est le premier document international visant à assurer une meilleure protection des personnes déplacées au-delà des frontières pour cause de catastrophes et changement climatique.

Il aura fallu trois ans pour que ce texte soit adopté, sous le nom d'initiative Nansen, du nom du norvégien Fritjof Nansen qui fut le premier haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Lancé en octobre 2012 par la Norvège et la Suisse, les deux pays souhaitaient combler le vide juridique autour du statut de ces migrants, victimes des dérèglements climatiques.

Selon l'International Displacement Monitoring Center (IDMC), cité par Le Monde, les catastrophes naturelles ont déplacé 166 millions de personnes, soit en moyenne chaque année 27,5 millions, entre 2008 et 2014. Certains parviennent à rester dans leur pays, d'autres doivent partir à l'étranger. Jusqu'à aujourd'hui ces victimes du climat n'avaient aucun statut mais surtout aucun système de protection.

Ces derniers ne pouvaient pas se référer à la convention de Genève de 1951, car elle garantit une protection aux personnes « craignant avec raison d'être persécutées du fait de

leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques ».

Des ajustements à réaliser

Bien que ce texte représente un changement, il ne s'agit pour le moment que d'un consensus entre les gouvernements sur la meilleure manière d'assister et de protéger les personnes victimes des phénomènes climatiques, devant quitter leur pays.

Le texte adopté n'est pour l'instant qu'un outil destiné à « voir comment les moyens d'adaptation qui seront notamment discutés lors de la COP21 à Paris pourront désormais être mobilisés, notamment pour mettre en œuvre cet agenda de protection des déplacés et pour faciliter l'idée que la migration puisse devenir une solution », selon François Gemenne.

D'après Le Monde, l'« agenda de protection » propose des recommandations précises sur la victime (état civil, niveau des diplômes...), sur les outils leur permettant d'obtenir une protection et sur les mécanismes pertinents de coopération entre Etats d'une même région.

Les experts pensent que la Conférence internationale sur le climat à Paris en décembre devrait mettre en œuvre les préconisations, notamment sur les mesures préventives et de relocalisation des populations en cas de catastrophe, l'octroi de visas de circulation et de permis de séjour temporaire...

Laurent Neyret, professeur de droit et spécialiste de l'environnement, a souligné auprès du quotidien Le Monde que ce document est « le début d'une prise en compte partagée par les Etats de l'enjeu de la protection des déplacés environnementaux ».

Pour ce dernier, la prise de conscience « suppose de mettre en œuvre des mécanismes de dialogue, de solidarité, de coopération entre Etats. Les lignes de conduite proposées ne sont certes pas contraignantes, mais elles appellent à adapter les règles à l'échelle régionale ».

Laurent Neyret est optimiste, car il assure que « le terme d'agenda montre bien que l'on s'intègre dans un processus qui doit conduire à d'autres étapes ». Adopté mardi 13 octobre, le texte est une avancée, comme les négociations de ce mercredi autour du thème « Climat et défense, quels enjeux ? ».

Le but de cette conférence aura été de trouver des moyens pour faire face aux risques sécuritaires résultant des changements climatiques. Entre l'insécurité alimentaire et hydrique, l'aggravation des conflits, les risques de santé publique, les tensions sur la sécurité économique, les migrations... Les ministres de la défense présents à Paris ont débattu autour de ces défis.

D'ailleurs, l'OTAN a, selon le site catnat.net, fait part de son inquiétude vis-à-vis des risques liés au changement climatique qui « affecteront la sécurité internationale ». Raison pour laquelle, l'assemblée a demandé aux membres de l'institution de reconnaître que les changements climatiques sont « d'importants multiplicateurs de menace ».

Dans un tel contexte, la COP21 devient un évènement crucial sur le plan international et national. D'autant plus qu'en dépit des promesses de réduction des gaz à effet de serre annoncées par les pays, la planète s'achemine vers un réchauffement de 2,7°C d'ici la fin du siècle, a affirmé Climate Action Tracker (CAT), organisme regroupant quatre centres de recherche.

Le Collectif anti-TAFTA de La Réunion écrit aux élus

Vous n'ignorez pas que le Parlement européen va être amené, en 2015, à se prononcer sur le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement), c'est-à-dire le Grand Marché Transatlantique, et sur le CETA (AECG), accord avec le Canada.

Ces traités poursuivent 5 objectifs :

1. Appliquer les accords particulièrement dommageables de l'OMC. Les ambitions de cette institution sont de soumettre les activités humaines aux règles de la concurrence par la dérégulation et la marchandisation, d'ouvrir tous les marchés au secteur privé, portant atteinte au secteur public, seul garant de traitements sociaux égalitaires, en matière de santé, d'éducation, d'environnement, d'énergie, de transport, d'alimentation...

2. Aligner les normes sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur dans l'Union Européenne avec les normes étasuniennes. Aux États-Unis, où le principe de précaution n'existe pas, les exigences sur le plan social, de la santé, de l'alimentation, de l'environnement et même sur les normes techniques, sont beaucoup plus faibles qu'en Europe. Le TAFTA conduira de fait à une baisse de ces exigences, à l'encontre de l'intérêt général des populations.

3. Permettre aux investisseurs d'attaquer les décisions publiques, à quelque niveau que ce soit (état, région, département, intercommunalité, commune), y compris sur leurs dispositions sociales propres, par l'intermédiaire d'un arbitrage privé. Lequel ne manquera pas, comme c'est déjà le cas dans l'accord ALENA entre le Mexique, les États-Unis, et le Canada, de trancher en faveur de l'investisseur.

4. Supprimer les droits de douanes entre les États-Unis et l'Union Européenne. C'est déjà le cas partout sauf dans le domaine agricole. La suppression des droits de douane sur les produits agricoles risque d'entraîner une concurrence insoutenable pour l'agriculture européenne, surtout pour les petits exploitants (les structures agricoles en Europe sont sans commune mesure, en taille, avec les exploitations américaines). Pour rester compétitive, l'agriculture européenne devra s'industrialiser davantage. D'où une

menace pour les petites exploitations et pour l'emploi. D'où également une utilisation accrue d'engrais, de pesticides, ce qui est néfaste pour les agriculteurs, la population, les sols, et la ressource en eau.

5. Rendre ce texte inattaquable une fois signé. En effet une disposition précise que ce qui ne sera pas dans le texte, ce qui n'aura pas fait l'objet d'une négociation, sera approuvé par une structure suprannationale dont les avis s'imposeront aux signataires. Il n'y aura alors pas de retour en arrière possible.

Voilà quels en sont les enjeux :

Une perte de souveraineté pour les peuples

Un recul de la démocratie

Un recul de la qualité de la vie

Les gains sur l'emploi, aux dires mêmes de la Commission européenne, seront faibles (+500000 emplois en Europe d'ici 2029)

Le pouvoir d'achat sera augmenté, selon la Commission, d'environ 500 euros par an et par habitant de l'UE. Pour quelle répartition ?

En fait, les peuples n'ont rien à y gagner, tant le peuple américain qui pourrait bénéficier de meilleures normes, que les peuples d'Europe qui verront leurs normes s'affaiblir. Les grands gagnants seront les multinationales, et les perdants les petits entrepreneurs : agriculteurs, artisans, PME. Est-ce cela que nous voulons pour La Réunion ?

Voici quelques exemples de risques qu'encourt notre île :

L'exploitant d'ananas Victoria se verra concurrencer par une firme américaine, qui, ayant acheté du terrain à Madagascar, y cultivera la même variété, et, non contente d'inonder le marché local à des prix défilant toute concurrence, viendra piétiner les exportations de l'ananas Victoria made in Réunion, dont le label rouge aura disparu (les labels font partie des normes des négociations).

De même, le label « Vanille de l'île de La Réunion » souffrira encore plus de la concurrence de la vanille malgache dès lors qu'un exploitant américain se soucierait d'en être le premier exportateur mondial.

L'ensemble du cheptel réunionnais, actuellement déjà nourri à 100% d'OGM importés, pourrait être réduit à néant lorsqu'un producteur

américain d'OGM, également producteur de viande, se targuerait d'écouler sa marchandise sur le marché réunionnais.

Les services de santé réunionnais pourraient être remis en cause si un géant américain du secteur de la santé venait s'installer et imposer ses normes, au détriment de l'hôpital public réunionnais.

Les cantines, un marché essentiel pour le développement de l'agriculture locale et biologique, pourraient être déclarées hors-la-loi par un tribunal arbitral au motif du non-respect de la libre concurrence.

La privatisation de la gestion de l'eau et de l'énergie pourrait coûter très cher au portefeuille des Réunionnais.

Pour mieux dire, le TAFTA transformera toute notion de service public en service rendu commercial et payant. (...)

Vous avez la possibilité, à votre niveau, à l'instar d'autres entités infranationales en France métropolitaine, de déclarer votre communauté « Hors TAFTA », soit hors zone d'application de ces traités.

Vous pouvez ainsi demander : un moratoire sur les négociations, pour permettre la diffusion publique des éléments de la négociation

l'ouverture d'un débat national transparent sur ces traités commerciaux

refuser toute tentative d'affaiblir les cadres réglementaires nationaux et européens dans des matières telles que la santé, la culture, l'environnement, le droit du travail, la consommation, l'agriculture, ...

inviter les autres communautés de la Région à s'opposer au TAFTA en votant ou faisant voter des motions équivalentes.

Le Collectif anti-TAFTA de La Réunion, qui vous interpelle par la présente, vous propose, en annexe, un exemple de motion que vous pourriez faire signer par la commune dont vous avez la charge. Un texte équivalent peut être également approuvé par l'intercommunalité, le Département ou la Région. Nous vous remercions de lire cette motion et de la proposer au vote, sous réserve bien sûr d'éventuels amendements que vous souhaiteriez lui apporter.

Du 16 au 18 octobre à Saint-Denis

Pour la première fois à La Réunion, le festival Métis Kizomba

Le vendredi 16 octobre au Petit Stade de l'Est et du 16 au 18 octobre à l'Aquanor de Saint-Denis, l'association Kizomba Connect Réunion et la société Run Management organisent une nouveauté en termes de festival musical, à savoir : le festival Métis Kizomba. Voici sa présentation par les organisateurs. Pour plus d'informations : 06 92 88 07 94 nicole.kizconnect@gmail.com - 06 92 56 50 47 teddy@runmanagement.re - billetterie 0892.707.974 / www.monticket.re



Un panel de danseurs seront présents à ce festival Métis Kizomba.

La Kizomba est une danse angolaise dérivée du Semba. Elle est pratiquée sur une musique qui se nomme également Kizomba. Le genre musical Kizomba se décline lui-même en plusieurs sous catégories (Kizomba au sens strict, Cabo Love, Tarraxinha...). Le mouvement Kizomba en tant que musique et danse a explosé en Europe via le Portugal ces dernières années.

Cette danse est pratiquée à La Réunion depuis 5 ans et compte des milliers d'adeptes. Le caractère parfois langoureux, mais aussi énergique attire des millions de fans et pratiquants dans le monde entier. C'est afin de vous faire découvrir l'univers à la fois magique et envoi-rant de la Kizomba que Run Management et Kizomba Connect Réunion s'associent pour vous présenter les meilleurs artistes et danseurs nationaux, mais aussi

internationaux qui excellent tant dans la musique que dans la danse. Un panel de danseurs exceptionnels seront présents : Tony Pirata et Sophie Fox (Portugal et Royaume Uni), Mister Tecas et Miss Jo (Angola et Cap Vert), Cherazad (France), Enah et Carolina (France et Espagne), Moun et Carole (France), Ennuel et Hakima (France). Des chanteurs seront également de la partie et vont vous transporter : Atim, Saaphy et Daddy Killa. Enfin, le talentueux DJ Madiss va vous offrir un voyage de découverte de tous les genres musicaux, ambiance Dancefloor assurée !

Les organisateurs

Kizomba Connect Réunion est une association qui a été créée en mars 2013 dans le but de promouvoir la Kizomba. Fondée par trois passion-

nées de danse (Nicole, Fabienne et Lynda), l'association est toujours en recherche d'innovation. Elle met en place des stages, organise également des soirées (thème Kizomba / Semba) et donne des cours (dernièrement à l'Île Maurice). Elle fait venir des professionnels internationaux afin de faire découvrir au public réunionnais, les nombreux aspects de cette danse et approfondir leur performance. Les cours de Kizomba de différents niveaux sont dispensés au Madison par une équipe pédagogique de 4 professeurs : Bertrand, Lynda, Giovanni et Nicole.

Run Management est une société réunionnaise de production de spectacles, de booking et de management d'artistes créée en 2010. Son objectif premier est de promouvoir la musique réunionnaise et d'accompagner sous plusieurs aspects du métier les artistes de la zone Océan Indien mais aussi de faire découvrir et partager notre musique, notre langue, nos talents... L'expérience acquise pendant plus de dix ans au sein de multinationales européennes dans la gestion, le suivi, la formation et l'encadrement des personnes nous a conduite à nous spécialiser depuis 2005 dans le développement de carrière et l'organisation de tournées pour les artistes réunionnais tel que Meddy Gerville, Sandy Coops ou encore la chanteuse Yaëlle Trulès. Les talents que nous représentons sont pour la plupart situés à La Réunion, mais notre attention est également portée sur certains d'entre eux qui se sont expatriés en Europe ou ailleurs afin de faire vivre et de faire découvrir au monde la musique de cette terre métissée...

C'en est trope !

[Lécher les murs (suite)] Un éternuement sans personne

« Groupes de 5 caractères, 'pong' à la rime ; thème imposé : 'Pics et cimes, nuages d'été' ». Tel est le sujet du concours de mandarinat que s'apprête à passer le jeune étudiant, soufflé par une rafraîchissante voix nocturne de fantôme.

Un jeune étudiant de province - l'action se déroule en Corée - quitte son village natal pour la première fois dans l'espoir d'obtenir un poste à la capitale dans l'administration impériale. Au cours de sa traversée, il franchit « une montagne profonde », et entend un éternuement - sans personne.

**Entre le chant de l'oiseau
Et le silence
Qu'y a-t-il ?, lance un koân.**

Un second éternuement mène l'étudiant à sa cause : au pied d'un lierre que les racines traversent, gît un crâne bourré de terre. Un crâne qui a pris froid, indiscutablement. Le jeune homme lave la tête du mort, l'enveloppe de papier, la remet à sa place et lui sacrifie des aliments en lui dédiant une prière. La nuit, le fantôme lui apparaît en rêve. Pour le remercier, il lui confie le sujet du concours, et « pousse la courtoisie » jusqu'à lui rédiger le poème. Tout en caractères chinois.

Le résultat est assez remarquable de profondeur. Un conte coréen pour un poème chinois, en écrin :

« Blanc soleil a chevauché haut dans le ciel,
Les nuages dérivant forment une haute montagne.
Le prêtre, les voyant, demande : Est-ce un temple ?
La grue se plaint : elle ne voit plus les pins,
Mais les éclairs de chaleur ? Lueurs de la hache du bûcheron,
Les coups sourds du tonnerre ? La cloche du temple.
Qui prétendra jamais que les montagnes ne se meuvent pas ?
Sur les brises du crépuscule, elles se sont fait les voiles. »

Nanti d'un tel poème, l'étudiant est couronné lauréat du concours de lettrés.

Un poète japonais nous éclaire. À la question « Comment s'écrit un poème chinois ? », il répond qu'il est

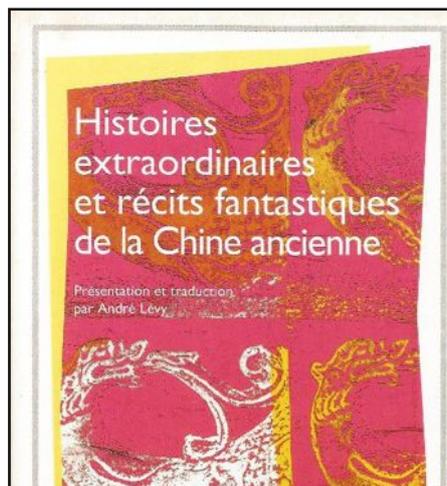
constitué de quatre mouvements. « Le premier contient l'énoncé initial ; le deuxième représente la continuation de ce mouvement ; le troisième entame un autre sujet ; et le quatrième donne un sens aux trois autres. »

Une chanson populaire du Japon illustre clairement ce propos :

« Les deux filles d'un marchand de soie vivent à Kyoto.

L'aînée a vingt ans, la cadette dix-huit.

Si les soldats tuent de leur épée,
Ces filles, elles, assassinent les hommes de leurs yeux. »



Histoires extraordinaires et récits fantastiques de la Chine ancienne (traduction André Lévy), en GF Flammarion.

La proposition du fantôme épouse plus poétiquement encore les 4 mouvements. Le 1er mouvement pose un énoncé : « Blanc soleil a chevauché haut dans le ciel » ; le 2ème mouvement, « Les nuages dérivant forment une haute montagne », prolonge le premier énoncé ; le 3ème mouvement apporte une touche différente, sur un rythme différent : « Le prêtre, les voyant, demande : Est-ce un temple ?/La grue se plaint : elle ne voit plus les pins,/Mais les éclairs de chaleur : lueurs de la hache du bûcheron,/Les coups sourds du tonnerre : la cloche du temple » ; le dernier mouvement englobe (en intégrant le balancement précédent de la question/réponse) les mouvements antérieurs et les entraîne plus loin : « Qui prétendra jamais

que les montagnes ne se meuvent pas ?/Sur les brises du crépuscule, elles se sont fait les voiles. » L'ensemble réalise un chef-d'œuvre de composition.

Mais il y a plus que cela.

Cette pièce ne signifie-t-elle pas la contagion du fantomatique, avec une disparition du paysage sous l'effet des nuages, qui eux-mêmes tracent les courbes d'un autre paysage, celui d'un temple céleste ?

De plus, l'apparition de ce poème induit un renversement terrible : il signifie que l'étudiant devient lauréat non pas par son propre savoir ou par ses propres aptitudes, mais par le truchement d'un fantôme. Autrement dit, il est néantisé, il devient son propre fantôme, non un véritable lettré, mais un fantôme de lettré : son savoir et sa manière ne tiennent pas devant l'écrasante virtuosité du fantomatique. S'il l'emporte, cela vient uniquement d'un crâne et non d'une tête. Le savoir du jeune homme est rejeté dans l'ombre. Poème sur l'aspect fantomatique du monde, il renvoie le détenteur de ce savoir à n'être plus que le fantôme de lui-même.

Il est nécessaire d'ajouter à ce conte, pour aller plus loin, son pendant du VIIIe siècle : « L'Oreiller magique » de Shen Jiji, qui, s'inspirant du 3e livre du Lie-tseu, tresse une histoire de rêve qui influe comme le précédent sur la vie d'un jeune homme (qui, lui, aurait souhaité être étudiant). Critique taoïste du mandarinat et des « satisfactions de la vie officielle » introduite par un vieux sage...

De la même manière, le rêve, comme le fantomatique, confine à la poésie qui est un « à côté du vivre, et même opposée ».

Victor Ségalen, l'auteur de « Stèles », l'expliquait : c'est par le chemin du Divers qu'on parvient au Centre. De sorte que les inscriptions gravées au profond du granit d'une antique stèle lancée sur le ciel de Chine, font illustration à nos contes, et se prolongent selon notre méditation :

**Conseil au bon voyageur :
Ne crois pas à la vertu...
-Mais n'y déroge pas-**

Jean-Charles Kiya-Angrand

Otè

Baya, koué i pé roprézant in travayèr pou zot ?

Dosi sak mwin la vi dann télé, fransh vérité, si sé aryink sa, na pwin pou kas la pat in kanar, ousinonsa pou kas la pat in bib. Konbyin ralé pousé konm sa nou la finn vi ? Fo krwar banna i pran travayèr pou vréman pou in bann kalamouk ou sinonsa konm bandi gran shomin. Lo pli gro déga mwin la vi dann télé, in shomiz déshiré, lé vré lo shomiz té blan èk in kol blan. Aprésa navé pwin lo san ? Mi di sa par rapor dabitid la lwa i di "Si na pwin lo san ni vyin pa".

Fo la zistis i pass vit, désertin i di, donkolor gran matin siz èr zot la souk lo sink travayèr inkriminé zot kaz, i roprosh a zot dawar èt violan dann in rényon travay. In rényon travay pou anons ban syndika èk travayèr lo lisansiman in bann. Dan in sitiasyon d'kriz konm ni viv zordi, kisa i pé èt fièr artourn pol anplwa. Ala poukoué banna té bandé an trantsis, ni pé konpran pou kosa lo nèr la monté. Pou otan sa i mérit i trinn a zot dovan la zistis zis pou sa.

I di lavé bokou d'violans zour la. Kisa lé violan anndan la ? Lo patron ki vyin boush anfariné, anons bann travayèr zot lisansiman, 3000 i di ousinonsa dé trwa boug la déshir in shomiz ? Kisa na plis valèr, 3000 shomèr ou sinonsa in shomiz, minm si sé in shomiz la mark ? Ousa i lé la violans, kan dann in lantropriz i kont pi lo nonm moun i tié a zot ? Ousa i lé la violans kan bann travayèr i sibi tout sort maltrétans ? Baya koué i pé roprézant in travayèr pou zot ?

Justin

« L'otèl i arfiz pa gourman » - in kozman pou la rout

Pou bann kréol lontan, l'otèl té in l'androi demoun téi sava manjé. Pètète koméla noré di réstoran mé dann tan demoun téi tiliz lo mo l'otèl. L'otèl zariko, sé lo nom la prizon pars manzé lé pa tro varyé dé foi li lé mèm avaryé. Si ni tienbo kont de sa, ni oi toutsuit lo sans prop. Mé lo sans figiré sé koué ? Boudikont mi pans sa i pé z'ète in l'androi piblik sansa in l'androi ou i sava trouv kékshoz k'i ral aou. In zour mi di mon kamarad konbien plas nana pou nout group dann in rényon, li fé amoin pou répons lo nonm la pa limité épi li armète la dsi : « L'otèl i arfiz pa gourman ! »... I tonm bien pars moin lé gourmann konète lé shoz. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.